

COURRIER DES LECTEURS

« J'ai pu enfin trouver le temps de commencer à lire la collection de *Penn ar Bed* depuis ses origines. J'ai beaucoup apprécié la précision et la grande rigueur de vos articles. J'y ai appris beaucoup de choses que je « connaissais » comme un touriste trop pressé. Je pense maintenant savoir où aller regarder et voir, peut-être comprendre. »

J. B. (Châtenay-Malabry).

« La revue est d'un niveau un peu élevé pour quelqu'un qui n'a pas de connaissances spéciales en biologie et en écologie... mais la cotisation est si modique que je vais quand même me réabonner. »

P. R. (Nantes).

« Au Courrier des Lecteurs du N° 84 de *Penn ar Bed* vous avez bien voulu reproduire la lettre que je vous avais adressée. Dans la mesure où ce texte serait utilisé par des personnes intéressées à la défense du Domaine Public Maritime, peut être conviendrait-il d'y corriger deux oublis ?

1) A la 2^e ligne du 5^e alinéa, intercaler le mot « précéder » entre « qui doivent » et « la concession », afin de lire : « qui doivent précéder la concession ».

2) A la 3^e ligne du 7^e alinéa, quelques mots ont sauté à la typographie : la fin de la phrase doit être : « ... du Domaine Public Maritime, vingt mètres sur les terrains clos ou bâtis et cinquante mètres sur les autres ».

H. PAOLI,

52, rue du Port, 29133 La Forêt-Fouesnant.

« Originaire de Dinéault, j'y séjourne régulièrement. Début avril 1976, j'ai eu l'immense surprise de constater que la rivière — dont j'ignore le nom — qui passe au bas du bourg au lieu dit « Pont-ar-Goff », a été remembrée. C'est maintenant une rigole bien droite ce qui doit donner satisfaction à quelque maniaque du Té, mais aussi procurer quelque prime calculée sur le montant des travaux.

Cette constatation est d'autant plus désolante que le Sénateur-maire de Dinéault est aussi Président du Parc d'Armorique qui englobe une partie de la commune. Il paraît que d'autres rivières subiront le même sort. »

R. P. (Donville-les-Bains).

ENQUETE POUR TOUS

Nous sommes actuellement dans l'année européenne de protection des zones humides et la S.E.P.N.B. souhaite qu'un recensement aussi complet que possible puisse être fait au niveau de la Bretagne.

Une fiche technique sur ce sujet est insérée dans le présent numéro.

Chacun est invité à remplir, pour un milieu aquatique de sa connaissance, la fiche proposée et de la renvoyer le plus tôt possible au Secrétariat de la S.E.P.N.B.

En répondant, même très incomplètement au questionnaire, vous participerez à la connaissance, et donc à la sauvegarde ultérieure, des zones humides. En vous abstenant, vous serez complice de leur destruction.